

## **Mise en place de l'ISE- possibilité pour les électeurs de connaître leur situation électorale**

### **A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires du département du Doubs**

Comme vous le savez, le répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1er août 2016 est ouvert pour vos services depuis le 3 janvier 2019.

Son contenu est désormais stabilisé et une très grande majorité de vos services dialogue avec ce répertoire quotidiennement.

Cette situation permet désormais l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE).

Ainsi, à compter de lundi 11 mars 2019, chaque électeur pourra accéder à ce service sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Tels sont les éléments que nous souhaitons apporter à votre connaissance.

Le bureau des élections reste à votre disposition pour tout complément d'information.

--